

# Université: Mohamed El-bachir El-Ibrahimi de Bordj Bou Arréridj

Faculté: Sciences de la Nature et de la Vie et Sciences de la Terre et d

Département: Sciences agronomiques

Année Universitaire: 2021 / 2022

2<sup>ème</sup> année Master – Domaine: Sciences de la Nature et de la Vie – Filière: Sciences agronomiques –

Spécialité: Amélioration des plantes – 3<sup>ème</sup> Semestre

Section N° 1 Groupe N° 1

Date: 02/02/2022

Résultats de l'examen de la matière: P.O.M / Plantes ornementales médicinales et arom

Unité Enseignement Fondamental 02

Coef. examen: 60.00 % Coef. CC: 40.00% Coef.de la matière: 03 Crédit: 6.00 Code UE: UEF-2

Matière non requise

N°	Nom et prénoms	Matricule	Etat	Exam	TD	TP	Conf	Sem	Proj	Stage	Autre
1	ADJENEG SIHAM	161633069005	N	13,5	15,00	15,25					
2	AOUICHAT SALOUA	161633074432	N	12,75	12,25	13					
3	BAHLOUL HASNA	171733061744	N	15,25	15,25	14					
4	BECHANE YOUSRA	161633066338	N	15	14,5	14,5					
5	BELAROSSI AYMEN	151533072247	N	12	14,25	14,5					
6	BELOUADAH LOUBNA	161633067711	N	15,75	15,25	15,25					
7	BEN SACI AMIRA	161633067117	N	12,75	14	13					
8	BENHIZIA AMEL	171733062026	N	15	14,25	14,25					
9	BOUSEBHA HANANE	171733064302	N	13,5	13	14					
10	CHEKKAL SARA	161633068529	N	13,5	14	14,5					
11	DARRACHI HALIMA	171733062408	N	15	14,5	14,5					
12	DJABALLAH MELAK	171733059119	N	13,5	15	14,5					
13	GOUNI MOUSTAFA	171733060057	N	—	—	15					
14	HADAD AYA	161633064466	N	16,5	14	13					
15	HADDOUCHE YASMINA	161633069121	N	14,25	13	13					
16	HADROUG SAMIA	161633066808	N	12,75	14	14					
17	KACHAOU CHERIFA	161633068175	N	10	15	14,5					
18	KAHLA IHCENE	171732039252	N	13,5	12,75	14,5					
19	KEBAILI MOUTTALEB	171733060059	N	16,50	13,5	14					
20	KHALFA CHAIMA	161633061137	N	16,5	14,75	15,5					
21	MADANI RADHIA	171733061757	N	12	12,5	14					
22	MECHATIA RIMA	171733061278	N	13,5	14	14,5					
23	MEGUELLATI ISMAHENE	161633073893	N	17,25	15,5	15,5					
24	MEHDI ABLA	2101388468	N	14,25	14,5	14					
25	METAAL ICHRAK	161633069767	N	—	—	15,5					
26	MIHOUBI FAIROUZ	161633066857	N	—	—	—					
27	TOUBACHE KAHINA	171733062108	N	15	13,50	14					

Nom : .....

Prénom : .....

**Répondre avec « V » ou « F » : (20pts)**

1. (V). Avec les techniques traditionnelles, les plantes peuvent être préparées en infusion, décoction ou macération.
2. (F). Les plantes médicinales ne peuvent pas avoir des usages alimentaires, condimentaires ou hygiéniques.
3. (V). Une plante est dite médicinale lorsqu'elle est inscrite à la pharmacopée et que son usage est exclusivement médicinal.
4. (V). Le terme de "totum" désigne l'ensemble des constituants de la plante supposés actifs, agissant en synergie et par complémentarité pour moduler, modérer ou renforcer l'activité de la drogue.
5. (V). C'est l'ensemble des principes actifs du végétal qui confère son activité thérapeutique.
6. (F). Une drogue végétale en l'état ou sous forme de préparation n'est pas considérée comme un principe actif dans sa totalité.
7. (V). L'horticulture et l'art de cultiver les jardins d'ornement.
8. (F). Le jardinage n'est pas la plus ancienne forme de culture des végétaux.
9. (F). L'huile essentielle est le liquide concentré et hydrophile des composés aromatiques (odoriférants) volatils d'une plante.
10. (F). L'huile essentielle est un liquide très riche en acides gras insaturés.
11. (F). Le Romarin est une plante aromatique valorisée principalement par son huile fixe.
12. (V). Le monde végétal offre à la phytothérapie des matières premières abondantes et variées, dont les ressources sont loin d'être complètement exploitées.

13. (F.). L'espèce de *Rosmarinus officinalis* L. est un arbrisseau à feuilles caduques.
14. (V.). Le succès de la phytothérapie s'explique avant tout par le niveau de la maîtrise technique et scientifique que l'on atteint désormais dans ce domaine.
15. (V.). La phytothérapie apparaît d'autre part comme la réponse idéale aux "maladies du siècle" qui caractérisent nos sociétés, comme le stress, la perte du sommeil ou la prise de poids.
16. (V.). Le médicament à base de plantes est un "complexe" de molécules, issu d'une ou de plusieurs espèces végétales.
17. (V.). Le mot "phytothérapie" signifie "plante" et "traitement".
18. (V.). Les avantages de l'extraction au CO<sub>2</sub> supercritique sont qu'à la fin du procédé, on obtient des extraits 100% naturels, sans trace de solvant.
19. (V.). L'extraction par solvant est un procédé qui permet d'extraire des composés qui ne peuvent pas l'être avec de l'eau.
20. (V.). La phytopharmacie, désigne l'ensemble des substances utilisées pour traiter les plantes, à savoir les pesticides, fongicides, herbicides, ou encore insecticides.
21. (F.). Ce n'est pas possible d'avoir une action thérapeutique spécifique sur chacun des organes du corps, de façon précise et ciblée pour chaque plante utilisée.
22. (V.). Il est important de connaître une plante, et d'être conscient de ses limites et de ses dangers car la phytothérapie n'est en aucun cas une technique anodine.
23. (V.). Le terme "médicaments à base de plantes", signifie : "substances végétales", "préparations à base de plantes", "drogues végétales" et "préparations à base de drogues végétales".
24. (V.). Les solvants, les diluants, les conservateurs peuvent entrer dans la composition des préparations à base de drogue(s) végétale(s).
25. (F.). La phytopharmacie signifie "plante" et "traitement".
26. (V.). La Phytothérapie se définit comme étant une discipline allopathique destinée à prévenir et à traiter certains troubles fonctionnels et/ou certains états pathologiques aux préparations à base de plantes.
27. (F.). C'est toujours le principe actif majoritaire qui est responsable de l'effet thérapeutique de la plante.